

**AMNESTY INTERNATIONAL**

Index AI : NWS 11/39/91 - ÉFAI

**NOUVELLES HEBDOMADAIRES**  
**Informations à l'attention du public**

**18 OCTOBRE 1991**

## **COMMONWEALTH.**

### **Réunion des chefs de gouvernement : Amnesty International demande d'agir pour promouvoir les droits de l'homme**

(Index AI : IOR 31/WU 01/91 )

Amnesty International prie instamment les chefs de gouvernement du Commonwealth, réunis à Harare au Zimbabwe, de faire des droits de l'homme une priorité pour la décennie à venir, et même au-delà.

L'organisation mondiale de défense des droits de l'homme a déclaré que le Commonwealth devrait systématiquement promouvoir la défense des droits de l'homme et réagir aux violations de ces droits.

Amnesty International a poursuivi en disant : « Tous les pays doivent réagir aux violations des droits de l'homme et ne pas se contenter de les condamner ou de passer outre de manière sélective pour des raisons de convenance politique. Aucun pays du Commonwealth ne devrait échapper à cet examen. »

L'Organisation a ajouté que le Commonwealth dans son ensemble et les gouvernements individuellement devraient prendre des mesures concrètes en vue de promouvoir et de défendre les droits de l'homme.

« Le Commonwealth n'a cessé d'affirmer, depuis une vingtaine d'années, son engagement en faveur des droits de l'homme. Nous estimons que le moment est venu de renforcer cet engagement par des actions concrètes, » a-t-elle déclaré.

L'Organisation continue d'inviter le Commonwealth à mettre en œuvre le programme en neuf points de promotion des droits de l'homme qu'elle avait présenté l'an dernier à tous les chefs de gouvernement.

L'un des aspects fondamentaux de ce programme est l'appel lancé aux 50 États membres en vue de la ratification et de la mise en application des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR) et la convention contre la torture. Afin d'y parvenir, le Commonwealth devrait étudier les moyens d'aider ses pays membres à surmonter les obstacles qui pourraient les empêcher de ratifier ces traités ou de respecter leurs engagements ; à l'heure actuelle, la majorité des pays membres du Commonwealth n'ont pas ratifié ces traités.

Amnesty International fait observer que le Commonwealth devrait également encourager ses membres à respecter d'autres normes internationales relatives au traitement des prisonniers, à la conduite des responsables de l'application des lois et à l'indépendance de la magistrature.

L'Organisation suggère en outre que la question des droits de l'homme soit régulièrement inscrite à l'ordre du jour des réunions des chefs de gouvernement du Commonwealth, afin que ces derniers puissent adopter des stratégies de promotion des droits de l'homme et examiner les progrès effectués dans ce domaine.

Amnesty International indique que tout programme relatif aux droits de l'homme devrait garantir que les organisations non gouvernementales et les individus qui militent en faveur de la protection et de la défense de ces droits puissent mener leurs activités sans être l'objet de menaces ou de persécutions et permettre de développer des programmes de formation aux droits de l'homme destinés aux fonctionnaires.

L'Organisation recommande également au Commonwealth de renforcer son unité des droits de l'homme, créée en 1985, en s'assurant qu'elle dispose de moyens suffisants. Cette unité devrait publier des rapports d'activités et mettre en place un réseau d'information sur les droits de l'homme

## **KENYA.**

### **Résumé des préoccupations actuelles d'Amnesty International**

(Index AI : AFR 32/WU 05/91)

La torture et l'incarcération de prisonniers d'opinion et d'autres prisonniers politiques à l'issue de procès inéquitables restent de graves sujets de préoccupation au Kenya.

Toutefois, depuis la libération, entre avril et juin 1991, de trois éminents prisonniers d'opinion - Kenneth Matiba, Charles Rubia et Raila Odinga - il ne reste plus aucun prisonnier politique en détention administrative dans ce pays.

En juillet dernier, Amnesty International a adopté quatre prisonniers d'opinion incarcérés pour sédition à l'issue d'un procès inéquitable ; elle continue de réclamer leur libération immédiate et inconditionnelle. Ces quatre personnes - George Anyona, ancien parlementaire, Edward Oyugi, ancien professeur de psychologie de l'éducation, Ngotho Kariuki, ancien doyen d'université et Augustin (également appelé Augustus) Kathangu, membre dissident du parti au pouvoir - ont été incarcérées pour sept ans pour avoir, aux dires des autorités, tenu une réunion séditeuse dans un bar de Nairobi. Elles auraient été torturées pendant les six mois passés en détention préventive avant l'ouverture de leur procès, qui s'est prolongé pendant six mois.

Le juge, après avoir rejeté leurs plaintes pour torture, a déclaré ces prisonniers coupables de sédition en l'absence de toute preuve indiquant qu'ils auraient usé de violence contre le gouvernement ou qu'ils auraient eu l'intention de le faire. Les trois premiers d'entre eux avaient déjà été prisonniers d'opinion.

Plus de 20 autres prisonniers politiques purgent actuellement de longues peines d'emprisonnement pour « sédition » et autres délits politiques, qui leur ont été imposées ces dernières années à l'issue de procès inéquitables. La plupart d'entre eux ont été torturés ou maltraités pour qu'ils plaident coupable.

Par ailleurs, Koigi wa Wamwere, ancien militant politique qui vivait en exil, est emprisonné depuis octobre 1990. Il fait partie, ainsi que Rumba Kinuthia et Mirugi Kariuki, deux avocats opposés au gouvernement, d'un groupe de huit personnes incarcérées pour trahison et passibles de la peine capitale. Ces détenus ont affirmé qu'on les avait torturés pour les forcer à faire de fausses déclarations contre eux-mêmes ou à mettre en cause d'autres accusés. Aucune date n'a été fixée pour leur procès.

Le gouvernement du président Daniel arap Moi est soumis à des pressions croissantes visant à lui faire renoncer au système de parti unique en faveur du pluripartisme, qui permettrait une plus grande liberté d'expression politique. Cependant, le président a récemment réaffirmé qu'il ne tolérerait aucun autre parti que le Kenya African National Union (Union nationale africaine du Kenya). Tous ceux qui tentent de former des partis politiques d'opposition s'exposent à être arrêtés, interrogés par les services de sécurité, emprisonnés et soumis à d'autres violations de leurs droits fondamentaux.